



Système forfaitaire

À l'automne 2024 (probablement le 1er octobre), l'actuel cabinet de médecine générale Horizon deviendra une maison médicale (Horizon Medical Centre) qui fonctionnera sur la base d'un **système de paiement forfaitaire**.

Si vous avez encore des questions après avoir lu cette brochure, n'hésitez pas à nous les poser. *Nous nous ferons un plaisir de vous donner de plus amples explications.* Vous trouverez également les réponses à certaines questions fréquemment posées sur notre site web.

Qu'est-ce qu'un système de paiement forfaitaire ?

La maison médicale, la mutuelle et le patient concluent un contrat. Ensuite, la maison médicale reçoit un « montant forfaitaire » mensuel ou un montant fixe de

vos caisses d'assurance maladie pour chaque patient inscrit. Cela signifie que lorsque vous vous inscrivez, **vous ne devez plus payer les consultations et les visites à domicile de nos médecins ou de nos infirmières.**

Vous ne devez pas non plus payer les soins à domicile en tant que patient.

La seule condition est d'être affilié à une mutuelle. *Pour les patients sans mutuelle, rien ne change et vous serez facturé à la prestation.*

Un engagement maximal en faveur de la prévention et de la santé

Nous pensons qu'une équipe pluridisciplinaire (5 médecins, 2 infirmières et 1 réceptionniste) peut fournir de meilleurs soins et se concentrer davantage sur la prévention et la promotion de la santé.

Si vous avez besoin de soins infirmiers dans la maison médicale ou à domicile, la maison médicale s'en chargera pour vous. En tant que patient, vous ne devez rien payer pour cela.

Vous pouvez demander des soins infirmiers en appelant le 02 310 86 42.

Inscription

Lors de ce changement, chaque patient doit s'inscrire auprès de la nouvelle maison médicale. Cela se fait au moyen d'un formulaire d'inscription que vous trouverez dans la maison médicale ou sur notre site web. Vous nous le renvoyez signé lors de votre prochaine consultation ou vous le déposez dans notre boîte aux lettres. Vous pouvez également signer le formulaire d'inscription par voie

électronique (à l'aide de votre carte d'identité PIN).

L'inscription est gratuite.

Implications

Le système fonctionne avec 3 zones distinctes de domiciliation des patients (voir le plan sur le site web) :

1. Zone d'inscription : une grande partie de Jette et une partie de Ganshoren.

- Toute personne vivant dans cette zone peut s'inscrire sans limitation.

- Les personnes inscrites s'engagent à NE PAS se faire soigner par un médecin généraliste ou une infirmière autre que ceux de la maison médicale.

- Toute personne qui le fait ne sera pas remboursée par la caisse d'assurance maladie.

- L'exception est la consultation du service de garde, qui est remboursée.

2. Zone de non-remboursement : de la limite extérieure de la zone d'inscription jusqu'à un périmètre situé à 40 minutes en voiture.

- Les personnes résidant dans cette zone peuvent continuer à être inscrites provisoirement en concertation avec la maison médicale.

- Les personnes inscrites ne s'engagent PAS à se faire soigner par un médecin généraliste ou une infirmière autre que ceux de la maison médicale.

- Toute personne qui le fait ne sera pas remboursée par la caisse d'assurance maladie.

3. Zone de remboursement : partie du pays située en dehors de la zone de non-remboursement.

- Les abonnés qui ont un besoin aigu de soins pour lesquels ils ne peuvent pas retourner dans la zone d'inscription peuvent recevoir des soins sur place, qui

seront alors remboursés par la maison médicale.

Désinscription

La désinscription est toujours possible (gratuitement) en remplissant un formulaire de désinscription. La radiation est effective à partir du mois suivant.

Qui sommes-nous ?

Médecins généralistes :

- Dr. Janssens Vincent
- Dr. Vanbeylen Nathalie
- Dr. Dekock Frederik
- Dr. De Foer Julie
- Dr. Debyser Andrea (HAIO)

Infirmières :

- Mme Springuel Fanny
- Mme Van der Hulst Anna

Réceptionniste :

- Mme Vantongelen Emmanuelle

Informations pratiques

Heures d'ouverture

La maison médicale est ouverte du lundi au vendredi de 8h à 19h. Nous travaillons uniquement sur rendez-vous. Pour prendre rendez-vous, appelez le **02 310 86 42**.

Nous sommes disponibles tous les jours ouvrables entre 8h et 19h. Pour les cas médicaux urgents, vous pouvez parler à un médecin via le numéro d'urgence **0468/33.36.77**.

Service de garde GBBW : 02 201 22 22
(Garde Bruxelloise-Brusselse Wachtdienst)

Ce service est réservé aux besoins qui ne peuvent pas attendre que votre médecin traitant soit à nouveau

disponible.

Ce service est disponible les soirs de semaine entre 19 heures et 8 heures et le week-end du vendredi soir 19



heures au lundi matin 8 heures, ainsi que les jours fériés.

Présence d'infirmières

Une infirmière travaille tous les jours dans la maison médicale.

Vous pouvez la contacter sur rendez-vous pour des soins techniques tels que des prises de sang, des soins de plaies, des bouchons d'oreille, des vaccinations ou des injections, etc.

Elle assure également le suivi des soins chroniques tels que le diabète, l'asthme/la BPCO, les maladies rénales, etc.

Lorsque vous avez besoin de soins infirmiers à domicile, vous vous adressez à la maison médicale, qui organisera et suivra les soins pour vous. Ces soins peuvent être planifiés jour et nuit, 7 jours sur 7.

Consultations

Nous travaillons uniquement sur rendez-vous. Indiquez clairement vos doléances à l'avance afin que nous puissions prévoir suffisamment de temps pour vous. Si vous avez plusieurs questions ou si vous venez avec plusieurs personnes, prenez un double rendez-vous.

Consultations téléphoniques

Pour des questions brèves ou des résultats, vous pouvez consulter un médecin tous les jours de la semaine en prenant un rendez-vous téléphonique.

Visites à domicile

Nous nous rendons uniquement au domicile des patients qui ne peuvent pas se déplacer pour des raisons médicales. En effet, les possibilités d'examen et de traitement sont meilleures au domicile du médecin.

Vous pouvez demander une visite à domicile par téléphone avant 9h30. Le médecin disponible indiquera alors une heure de visite (en consultation).

Email : info@doktersjette.be

Vous pouvez également contacter la maison médicale par e-mail pour poser des questions ou envoyer des informations. Indiquez clairement à quel médecin/infirmier vous vous adressez.

Les certificats ne peuvent jamais être envoyés par e-mail, mais uniquement par consultation. Vous pouvez demander des ordonnances pour des médicaments chroniques ; le médecin décidera au cas par cas si vous avez besoin d'une consultation ou non.

Questions ou suggestions ?

Vous avez des suggestions pour améliorer le fonctionnement de notre maison médicale ? N'hésitez pas à nous en faire part. Vous nous aiderez ainsi à optimiser notre fonctionnement.

HORIZON
MEDISCH CENTRUM – CENTRE MEDICAL

www.horizon-dr.be

02 310 86 42

Av. de l'Exposition 310,

1090 Jette

info@doktersjette.be